

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n°2026/43

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme AUGUSTYNIAK, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/05/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Étaient présents : MMES ANGELINI Patricia, CADILLON-LAPORTE Fanny, CANTHE Sandrine, BELINGER Emmanuelle, THELIOL Angélique, VINCENT Christine, TERRACOL Sandra, MS, AUGUSTYNIAK Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, CHAVASTELON Pierre, COURAUD Cédric, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, RANQUET Guillaume

Était absent et excusé :

Secrétaire de séance : Mme Patricia ANGELINI

Objet : **Convention de Mise à disposition de locaux situés 6 Place du Docteur Vincent « LA MALLETTE »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, la commune de Sardent avait établi une convention pour la mise à disposition de locaux de « LA MALLETTE » (espace Coworking) sises 6 Place du Docteur Vincent pour le service du SPANC. Depuis la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest a transféré la compétence assainissement non collectif à EVOLIS 23.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition pour la location de l'espace Coworking de LA MALLETTE avec EVOLIS 23 pour le service du SPANC.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 05/06/2026

Publié, le 09/06/2026

Transmis, le 08/06/2026

Certifié exécutoire

Le Maire, Jérôme AUGUSTYNIAK

La secrétaire de séance, Patricia ANGELINI

